



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
5	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 3
6	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
7	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
8	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MERY	FONTAINE Nathalie	
14	MOUXY	PERSON Armelle	
15	ONTEX	CARRIER Christiane	
16	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
17	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
20	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
21	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
22	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

BRIZON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLÉ Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 AOÛT 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 9

Année : 2024

Exécutoire le : 19 SEP. 2024

Publié / Notifiée le : 19 SEP. 2024

Visée le : 10 SEP. 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2023-042 : Réhabilitation du poste de refoulement Grésine Bas - Commune de Brison Saint-Innocent – Avenant 1

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac réalise des travaux visant à transformer un poste de refoulement des eaux usées dit « classique » en ouvrage à fonctionnement « en ligne » c'est-à-dire sans fosse de stockage des eaux usées.

Le groupement réalisant ces travaux est : AQUALIANS / MAURO, pour un montant de travaux de 236 954.40 € HT (284 345.28 € TTC).

Le présent avenant a pour objectif de régler à l'entrepreneur les travaux supplémentaires, non prévus au marché initial mais rendus nécessaires pour la bonne exploitation de l'ouvrage, à savoir la fourniture et la mise en place d'une potence murale inversée, afin de faciliter l'entretien des nouvelles pompes.

La plus-value est de 2 695.00 € HT, soit une augmentation de 1.14 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 239 649.40 € HT, soit 287 579.28 € TTC.

Cet ajout de prestations n'engendre pas de délais supplémentaires.

La commission des procédures adaptées du 27 août 2024 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n° 1.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés au budget assainissement : programme 234-7

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché 23042.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 22
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 septembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELL



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1 ¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

GRAND LAC
1500 boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

B - Identification du titulaire du marché public

Mandataire AQUALIANS SAS 1014 ROUTE DE PLAINPALAIS 73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE Tél : 04 79 26 43 54 E-mail : contact@aqualians.fr SIRET : 530 430 339 00032	Co-traitant MAURO SAS 125 RUE DU PERE EUGENIE – CS 10005 73292 LA MOTTE-SERVOLEX CEDEX Tél : 04 79 25 10 32 E-mail : info@mauro-btp.com SIRET : 311 676 910 00012
---	--

C - Objet du marché public

Objet du marché public:
Réhabilitation du poste de refoulement des eaux usées de Grésine Bas – Chemin du Port – BRISON-SAINTE-INNOCENT (73)

- Référence administrative : N° du Marché : 23042
- Date de la notification du Marché : 25/12/2023
- Durée d'exécution du Marché : 4 mois (Préparation : 2 mois – Durée des travaux : 2 mois)

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 236 954.40 €
- Montant TTC : 284 345.28 €

Répartition initiale entre cotraitants :

- Part AQUALIANS : 142 466.00 €HT
- Part MAURO : 94 488.40 €HT

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D – Objet de l'avenant n°1

Modifications introduites par l'avenant n°1 :

Le présent avenant a pour objet de régler au groupement des travaux supplémentaires, non prévus au marché initial et rendus nécessaires pour la bonne exploitation des futurs ouvrages.

Cela concerne :

PN1 – Fourniture et mise en œuvre d'une potence murale inversée : **2 695,00 € HT le forfait.**

Délai d'exécution des prestations ordonnées : ces prestations n'engendrent pas de modification du délai d'exécution

• Incidence financière de l'avenant n°1 :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **2 695.00 €**
- Montant TTC : **3 234.00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **+ 1,14 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **239 649,4 €**
- Montant TTC : **287 579.28 €**

Nouvelle répartition entre cotraitants :

- Part AQUALIANS : **145 161.00 €HT**
- Part MAURO : **94 488.40 €HT**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 9 : Marché n.2023-042 : Réhabilitation du poste de refoulement Grésine Bas - Commune de Brison Saint-Innocent - Avenant 1

Date de transmission de l'acte : 10/09/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 10/09/2024

Numéro de l'acte : d5112 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240903-d5112-DE

Date de décision : 03/09/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires